



RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03-6
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-03 ET SES
AMENDEMENTS RELATIF AUX RUES CENTER, CUTRONE, HOLLYWOOD, HOWARD
ET LUCIANO À L'ANNEXE 1 DES RUES PRIVÉES CONFORMES

- CONSIDÉRANT QU' un règlement de lotissement est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Rawdon;
- CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de lotissement;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier l'Annexe 1 – *Listes des rues privées conformes* du Règlement de lotissement numéro 2021-03 et ses amendements de façon à modifier les spécifications applicables aux rues Center, Howard et Luciano, à procéder à l'ajout de la rue Hollywood et au retrait de la rue Cutrone;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025 ;
- CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2025.
- EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

Article 1

Modifier l'Annexe 1 du Règlement de lotissement numéro 2021-03 et ses amendements, intitulé *Liste des rues privées conformes, comme suit :*

-Remplacer la spécification de la rue « **Center** » par la spécification suivante, telle que décrite ci-dessous

Nom de la rue	Spécification
Center	Portion suivante seulement du lot 5 530 529 : de la rue Romanov jusqu'au 3232 rue Center inclusivement.

- Supprimer la rue « **Cutrone** » du tableau de l'Annexe 1 du Règlement de lotissement numéro 2021-03 et ses amendements.

- Ajouter la rue « **Hollywood** » avec la spécification suivante, telle que décrite ci-dessous :

Nom de la rue	Spécification
Hollywood	- Portion privée du lot 5 355 270 localisée entre la route 348 et le lot 5 354 332 inclusivement.

-Remplacer la spécification de la rue « **Howard** » par la spécification suivante, telle que décrite ci-dessous :

Nom de la rue	Spécification
Howard	Portion suivante seulement du lot 5 530 858 : du chemin du Lac-Brennan jusqu'au 4897, rue Howard inclusivement.

- Ajouter la spécification suivante à la rue « **Luciano** », telle que décrite ci-dessous :

Nom de la rue	Spécification
Luciano	- Portion du lot 5 355 553 localisée entre le chemin Vincent-Massey jusqu'au 5449, rue Luciano inclusivement.

Article 2

Les dispositions de ce règlement remplacent toutes autres dispositions d'un règlement antérieur qui lui sont inconciliables.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis d'entrée en vigueur publié par la Municipalité, et ce, ultérieurement à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard.

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion	Le 17 novembre 2025	Résolution no :25-460
Projet de règlement adopté	Le 17 novembre 2025	Résolution no :25-463
Avis d'assemblée publique	Le 26 novembre 2025	
Assemblée publique de consultation	Le 3 décembre 2025	
Règlement adopté	Le	Résolution no :
Certificat de conformité de la MRC obtenu	Le	Résolution no :
Date d'entrée en vigueur	Le	
Avis public d'entrée en vigueur	Le	

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire